

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JANVIER 2017**

**Délibération
n° 2017.01.47**

**Désignation des
représentants de
GrandAngoulême
au conseil
d'administration
et à l'assemblée
générale de la
société publique
locale « SEMEA »**

LE DIX-NEUF JANVIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **13 janvier 2017**

Secrétaire de séance : Sabrina AFGOUN
Scrutateur : Jean-Luc VALANTIN

Membres présents :

Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Danièle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danièle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Bernard DEVAUTOUR, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise COUTANT à Jean REVEREAULT, Karen DUBOIS à Yannick PERONNET, Elisabeth LASBUGUES à Danièle CHAUVET, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s) :

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : Monsieur le Président

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "SEMEA"

La création de la société publique locale dénommée « **SPL SEMEA** » a été approuvée par les délibérations n°213 et n°216 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 12 juillet 2016.

La société a pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, la gestion, l'exploitation et le développement de tout ou partie des services publics de l'eau, notamment :

- la production, le transport et la distribution de l'eau (incluant la gestion des rapports avec les usagers dont la facturation et la perception des redevances)
- la gestion des biens et droits affectés aux services publics de l'eau. A ce titre, elle pourra notamment réaliser des travaux (canalisations, équipements électromécaniques)
- toutes prestations et opérations techniques, accessoires, financières, juridiques, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à cet objet et au petit cycle de l'eau. A ce titre, elle pourra notamment se voir confier la mise en place de services connexes à la gestion du service public de l'eau (assurances fuites, relèves de compteurs, ...)

La SPL est administrée par un conseil d'administration composé des 15 représentants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Montant en euros	Nombre d'administrateurs
GrandAngoulême	8 394	99,96 %	2 098 500 €	13
Syndicat des eaux de Champniers	2	0,03 %	500 €	1
Syndicat de la Boëme	1	0,01 %	250 €	1
TOTAL	8 397	100,00%	2 099 250 €	15

* Valeur nominale de l'action : 250 €

Conformément aux statuts de ladite société, 13 conseillers communautaires doivent donc être désignés pour représenter GrandAngoulême au conseil d'administration et un à l'assemblée générale.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

.../...

Je vous propose :

DE VOUS PRONONCER sur la levée du scrutin secret pour ces désignations,

DE DESIGNER Mesdames ARLOT, DEBOEVERE, DE MAILLARD et PEREZ et Messieurs COURARI, DUBREUIL, ETIENNE, LAURENT, MAGNANON, MARTIAL, MONIER, PERONNET et THOMAS comme représentants de GrandAngoulême au conseil d'administration de la société publique locale « SPL SEMEA »,

DE DESIGNER Monsieur Denis DOLIMONT comme représentant de GrandAngoulême à l'assemblée générale,

D'AUTORISER un des conseillers représentant GrandAngoulême à exercer, le cas échéant, la fonction de Président de la société publique locale (SPL).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

25 janvier 2017

Affiché le :

25 janvier 2017